



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Bertrand MALQUIER, Président.

| | |
|---|----------------------------------|
| SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 27 JANVIER 2025 à 08H30 | Date de convocation : 21/01/2025 |
|---|----------------------------------|

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°B2025_005 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 21 |
| Votants : | 20 |
| Pour : | 20 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

SECRETAIRE DE SEANCE : VIALADE Alain

PRESENTS :

ALAUX Sylvie, BELART Xavier, CESAR Jean-Paul, DEVIC Bernard, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

ALVAREZ Jean-Michel a donné pouvoir à BELART Xavier, BELLOTTI Emma a donné pouvoir à MALQUIER Bertrand, DURAND Viviane a donné pouvoir à LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne a donné pouvoir à JAMMES Michel, PY Michel a donné pouvoir à MARTIN Henri

ABSENTS :

PARRA Eric

Nomenclature Etat : 7.5

OBJET : FORMALISATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER DU GRAND NARBONNE DANS LE PROJET DE DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL DES TRANSITIONS ALIMENTAIRES FANTAS'SCIC

Le Projet FANTAS'SCIC vise l'amélioration de la valorisation des productions en Agriculture Biologique (AB) de céréales et légumineuses à travers une organisation collective et des équipements adaptés à destination d'un approvisionnement alimentaire local. Pour cela le projet FANTAS'SCIC est porté par un consortium d'acteurs: Chambre d'Agriculture, Biocivam 11, Civambio66, Laboratoire Santé du Sol, FDCUMA11, INRAE UMR AGIR, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne.

La SCIC Graines Équitables est une coopérative céréalière en AB située à Laure Minervois. Elle collecte chez ses coopérateurs agriculteurs des céréales et légumineuses en cultures associées. Dotée

d'équipement de collecte, nettoyage, stockage, triage et conditionnement, elle valorise ainsi les récoltes à travers différents marchés: alimentation humaine, animale, semences fermières, engrais verts. La SCIC compte 9 adhérents agriculteurs sur le territoire du Grand Narbonne ce qui représente une surface conséquente de 800 ha de terres agricoles.

Ainsi le projet se déploie en 2 phases: Phase maturation et Phase réalisation. Le Projet FANTAS'SCIC initié par la SCIC Graines Équitables s'inscrit dans la politique publique du Grand Narbonne et présente un intérêt communautaire.

C'est dans ce cadre que le Grand Narbonne a décidé d'apporter son aide financière à la SCIC GRAINES EQUITABLES sur le Projet FANTAS'SCIC en Phase maturation. Les termes et modalités de l'intervention financière et technique du Grand Narbonne sont spécifiés dans la présente convention annexée au projet de délibération.

Vu la lettre d'engagement signée le 24/04/2023,
Vu l'accord de consortium signé le 9/11/2023,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention, telle que ci-annexée, ainsi que tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'imputer la dépense au budget principal.

**Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|**

Monsieur Bertrand MALQUIER,

**Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne Communauté
d'Agglomération**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT – 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou www.telerecours.fr).

PROJET FANTAS'SCIC_ AMI Démonstrateur Territoires Agricoles et Alimentaires



BANQUE des
TERRITOIRES



CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION ENTRE LA SCIC GRAINES ÉQUITABLES ET LE GRAND NARBONNE Dans le cadre du projet FANTAS'SCIC

Lauréat AMI "Démonstrateurs Territoriaux des Transitions Agricoles et Alimentaires "

ENTRE

LA SCIC GRAINES ÉQUITABLES

Ci-après dénommé : **SCIC Graines Équitables**

Ici représenté par : **BERTIN Yann**

En sa qualité de : Cogérant de la SCIC Graines Equitables

Sis à : 12 Avenue d'Aigues-Vives 11800 Laure Minervois Siret N°802 297 432 00022

d'une part,

ET

Le Grand Narbonne

Communauté d'agglomération

Ci-après dénommé : **Le Grand Narbonne**

Ici représenté par : **Bertrand Malquier**

En sa qualité de : Président

Par délibération du Bureau Communautaire du 20 octobre 2023, N°C2023-191

Sis à : 12 Boulevard Frédéric Mistral - SC5010 – 11785 Narbonne Cedex

d'autre part,

DÉFINITIONS

Consortium : désigne l'accord signé entre le Porteur de Projet et les membres du consortium pour une collaboration temporaire afin de mener à bien le Projet.

Phase de maturation : période visant à finaliser le Projet pour approfondir sa faisabilité technique, juridique, financière et fixer les ambitions du démonstrateur en termes de performances environnementales, sociales et économiques nécessaires à développer lors de la Phase réalisation.

Phase réalisation : période de mise en œuvre opérationnelle du démonstrateur territorial

Porteur de Projet : doté de la personnalité morale, Membre du consortium, mandaté par l'ensemble des Membres du consortium pour les représenter dans le cadre de la candidature puis du Projet.

Projet FANTAS'SCIC : ensemble d'actions proposées par le Porteur de Projet pour la création du démonstrateur territorial visant la résilience alimentaire sur les territoires de l'Agglomération du Grand Narbonne, de l'Agglomération de Carcassonne par le développement de son autonomie alimentaire avec le développement des structures adaptées aux filières de valorisation locales en agriculture biologique, depuis la production sur des terres marginales, jusqu'à la mise en place de réseau de distribution pour alimenter les réseaux de RHD et points de vente locaux en grandes cultures et légumineuses, et ce, en associant les acteurs du territoire tout au long de ce processus.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Contexte du projet FANTAS'SCIC:

La SCIC Graines Équitables est une coopérative céréalière en AB située à Laure Minervois. Elle collecte chez ses coopérateurs agriculteurs des céréales et légumineuses en cultures associées, du Gers jusqu'au Bouche du Rhône. Dotée d'équipement de collecte, nettoyage, stockage, triage et conditionnement, elle valorise ainsi les récoltes à travers différents marchés: alimentation humaine, animale, semences fermières, engrais verts.

De par ses systèmes de productions en AB, elle fait le lien avec les autres activités agricoles du territoire: intégration culture élevage, valorisation des filières céréales anciennes, engrais verts viticoles, valorisation des protéines végétales. Autant de projets qui ont conduit la SCIC Graines Équitables à répondre en 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Démonstrateurs Territoriaux des Transitions Agricoles et Alimentaires"(DTTAA) lancé par l'Etat dans le cadre du Programme France 2030.

Lauréat depuis Novembre 2022, le Projet FANTAS'SCIC vise l'amélioration de la valorisation des productions en AB de céréales et légumineuses à travers une organisation collective et des équipements adaptés à destination d'un approvisionnement alimentaire local. Pour cela le projet FANTAS'SCIC est porté par un consortium d'acteurs: Chambre d'Agriculture, Biocivam 11, Civambio66, Laboratoire Santé du Sol, FDCUMA11, INRAE UMR AGIR, Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne.

Ainsi le projet se déploie en 2 phases: Phase maturation (2023-2024) et Phase réalisation (2025-2028).

Le Projet FANTAS'SCIC initié par la SCIC Graines Équitables s'inscrit dans la politique publique du Grand Narbonne et présente un intérêt communautaire.

C'est dans ce cadre que le Grand Narbonne a décidé d'apporter son aide financière à la SCIC GRAINES EQUITABLES sur le Projet FANTAS'SCIC en Phase maturation.

Parallèlement, la SCIC Graines Équitables en sa qualité de Porteur de Projet et de chef de file a la charge de reverser la subvention perçue dans le cadre du Programme France 2030 par la Caisse des Dépôts et Consignation, aux membres du consortium.

SCIC Graines Équitables:

- **Porteur de Projet et chef de file**

Grand Narbonne:

- **en tant que partenaire membre du Consortium bénéficiaire de subvention**
- **en tant que co-financeur du Projet**

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1: OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de cette convention est de définir les conditions de participation financière du Grand Narbonne dans le cadre du Projet FANTAS'SCIC porté par la SCIC Graines Équitables en Phase maturation du projet (2023- janvier 2025) ainsi que les modalités de reversement de l'aide allouée à la SCIC Graines Équitables par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2: NATURE ET COÛTS DES OPÉRATIONS

Article 2.1 : DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS

Voir annexe 1

Article 2.2 : COÛT DES OPÉRATIONS

La répartition des coûts entre les différents financeurs est la suivante :
 (en montants HT)

| Organisme / Opération | Projet FANTAS'SCIC - Phase maturation (2023-2025) |
|--|--|
| Coût total projet | 632 799€ |
| Financement PIA4 (Banque des Territoires) | 290 681€ |
| Cofinanceurs | |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse AERMC | 84 744€ |
| Le Grand Narbonne | 20 000 € |
| Conseil Départemental de l'Aude | 30 000€ |
| Carcassonne Agglo | 30 000€ |
| TOTAL des financements | 455 425€ |
| % financements | 72% |

Voir annexe 2

Article 3: PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND NARBONNE AU PROJET FANTAS'SCIC

Article 3.1 : PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Voir Annexe 2

Article 3.2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND NARBONNE

Le montant de la subvention est de 20.000 euros.

La participation financière totale du Grand Narbonne au Projet FANTAS' SCIC se réalise sous 2 formes

| Participation du partenaire: | Cofinancement du Grand Narbonne apporté à la SCIC Graines Équitables | Temps de travail inscrit dans le projet dont une partie pris en charge par le financement PIA4 |
|-------------------------------------|--|---|
| Montant | 20 000 € | 13500 € dont 9600 € pris en charge dans le cadre du projet à travers le financement PIA4 |
| Modalités de versement | Voir article 4 | Versement en fin de projet de Phase maturation une fois le solde obtenu. Mars 2025. |
| PJ à fournir | Mise à disposition des livrables divers relatifs aux actions et évènements du projet | Fiche suivi temps de travail et livrables (modèle à fournir par la SCIC Graines Équitables) |

Article 3.3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET JUSTIFICATIFS

Le Grand Narbonne s'engage à verser à la SCIC Graines Équitables la somme totale de 20 000 €
 Les versements de cette subvention s'effectueront en deux fois

- Pour l'année 2024, la somme de 10 000 € sera inscrite au budget du Grand Narbonne et sera versée à la SCIC Graines Équitables.
- Pour l'année 2025, la somme de 10 000 € sera inscrite au budget du Grand Narbonne et sera versée à la SCIC Graines Équitables.

Le montant de la subvention pourra être ajusté pour tenir compte de la dépense réellement dépensée dans la limite du montant de la subvention.

A l'issue de l'opération, La SCIC Graines Equitables s'engage à fournir au Grand Narbonne un tableau récapitulatif des coûts financiers de l'opération permettant de justifier l'utilisation de la subvention versée par le Grand Narbonne au Projet FANTAS' SCIC.

Le paiement de la subvention en faveur de la SCIC Graines Équitables s'effectuera par virement bancaire au compte ouvert au nom:

| BANQUE POPULAIRE DU SUD | | | | |
|---|--------------|---|---------|---------------------------|
| Titulaire du compte/Account holder | | Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). | | |
| SARL SCIC GRAINES EQUITABLES BIOCIVAM 11 ZONE ARTISANALE DE SAUTES TREBES 11000 CARCASSONNE | | Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. | | |
| | | This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays. | | |
| Relevé d'identité bancaire / Bank details statement | | | | |
| IBAN (International Bank Account Number) | | BIC (Bank Identification Code) | | |
| FR76 1660 7000 4058 1213 1064 389 | | CCBFRPPPPG | | |
| Code Banque | Code Guichet | N° du compte | Clé RIB | Domiciliation/Paying Bank |
| 16607 | 00040 | 58121310643 | 89 | BPS CARCASSONNE ROOS |

La subvention n'est pas assujettie à la TVA.

Article 4 : MODALITES DE REVERSEMENT DE L'AIDE FRANCE 2030 AU GRAND NARBONNE

La SCIC Graines Équitables en sa qualité de Porteur du Projet à reverser au Grand Narbonne **la somme de 9.600 euros** sous réserve que la SCIC Graines Équitables ait elle-même perçu les fonds correspondants de la Caisse des Dépôts et Consignation

La subvention sera versée au Grand Narbonne selon l'échéancier suivant :

100% du montant entre le 12.02.2025 et le 31.03.2025.

A l'issue de l'opération, Le Grand Narbonne s'engage à fournir à la SCIC Graines Équitables un tableau récapitulatif des coûts financiers de l'opération permettant de justifier l'utilisation de la subvention versée.

Ce relevé des dépenses finales est établi à l'en-tête du Grand Narbonne signé par son Président et certifié par la personne habilitée au sein de l'établissement public.

La subvention n'est pas assujettie à la TVA.

Le versement est effectué par virement sur le compte du Grand Narbonne suivant :

| | | | |
|--|---------------------|---------------------|------------------|
| LE GRAND NARBONNE Communauté d'Agglomération | | | |
| 12, Boulevard Frédéric Mistral CS 50100 11785 NARBONNE CEDEX | | | |
| Code APE : 8411Z | | | |
| N° SIRET : 241 100 593 000 78 | | | |
| DOMICILIATION : B.D.F. NARBONNE | | | |
| CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE | CLE R.I.B |
| 30001 | 00592 | C113000000 | 59 |
| TRESORERIE DE NARBONNE AGGLOMERATION | | | |
| IBAN : FR88 3000 1005 92C1 1300 0000 059 BIC ASSOCIE : BDFEFRPPCT | | | |

Article 5 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA SCIC GRAINES ÉQUITABLES

La SCIC Graines Équitables s'engage à utiliser la subvention du Grand Narbonne conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et devra tenir informé le Grand Narbonne de tout événement susceptible de modifier substantiellement le contenu des opérations « FANTAS'SCIC ».

Les actions de communication entreprises par le bénéficiaire de cette subvention les investissements ont été réalisés avec le soutien du Grand Narbonne. Les supports de communication réalisés en lien avec l'opération « FANTAS' SCIC » devront tous faire apparaître le logo du Grand Narbonne aussi bien au moment de leur réalisation qu'après (sans limite de fin). Tous les supports créés avant diffusion devront être transmis au service communication du Grand Narbonne qui s'engage à répondre dans un délai de 48 heures. En cas de dépassement de ce délai, le Bénéficiaire pourra considérer que le support transmis pour validation est accepté de fait par Le Grand Narbonne.

Lors de l'organisation de manifestations (pose de première pierre, visite de chantier, inauguration...) en lien avec le déroulement du Projet « FANTAS' SCIC », le bénéficiaire s'engage à solliciter le cabinet du Président du Grand Narbonne pour lui proposer plusieurs dates de manifestation possible. Les cartons d'invitation feront apparaître le Grand Narbonne et son Président comme force invitante aux côtés du bénéficiaire. Comme tous les supports de communications, les différents cartons d'invitation devront être validés par le service communication du Grand Narbonne.

Lors de conférences de presse, Le Grand Narbonne sera présent : le Président ou son représentant sera invité à prendre la parole.

Des informations seront régulièrement transmises au Grand Narbonne sur l'avancée du projet pour que Le Grand Narbonne puisse les évoquer dans ses propres supports (site internet, page Facebook, magazine institutionnel...).

Article 6 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU GRAND NARBONNE

Dans tous les documents, (rapport d'avancement et actions de communication écrites ou orales, dossier de presse, rubrique « partenaires » du site internet, rapport d'activité des Actions du Projet, etc.), le Grand Narbonne s'engage :

- à faire figurer la mention « Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de France 2030, opéré par la Caisse des Dépôts » ;
- à apposer les logotypes de France 2030 et de l'Opérateur conformément à la charte de communication en vigueur transmise par l'Opérateur ainsi que le logo de la SCIC Graines Équitables.

Le Grand Narbonne s'oblige à soumettre à l'autorisation préalable et écrite de la SCIC Graines Équitables, avant sa divulgation au public, le contenu de toute communication écrite (y compris sur les réseaux sociaux) ou orale qu'il souhaite réaliser au sujet de la Convention.

Ce délai permet à la SCIC Graines Équitables d'apporter une réponse au plus tard cinq jours ouvrés avant la divulgation au public. La SCIC Graines Équitables peut, pendant ce délai, demander des modifications, s'opposer ou demander que la Subvention soit mentionnée.

A défaut de réception du contenu de communication au plus tard dix jours ouvrés en amont de la divulgation au public, la SCIC Graines Équitables ne peut s'engager à faire un retour au Le Grand Narbonne dans les délais impartis.

Le Grand Narbonne s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la renommée de la SCIC Graines Équitables et de l'Etat.



BANQUE des
TERRITOIRES



Article 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée **jusqu'au 12/02/2025**.

Les dépenses seront considérées comme éligibles **dès le 07/11/2022** date à laquelle l'annonce des lauréats a été faite et pour laquelle La SCIC Graines Équitables est éligible aux dépenses du projet FANTAS' SCIC.

ARTICLE 8 – MODALITES DE MODIFICATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

S'il apparaît au terme du contrôle financier que la subvention du Grand Narbonne ou que l'aide France 2030 ont été partiellement utilisées ou utilisées à des fins non conformes à l'objet des présentes, la Partie diligente peut exiger le reversement de tout ou partie de la subvention/aide allouée.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION OU LITIGES

Tout différend né entre les Parties de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention sera soumis par la partie la plus diligente, à défaut de résolution amiable, au tribunal administratif compétent.

La convention pourra être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre Parties d'une ou plusieurs de ses obligations.

Fait en trois exemplaires originaux, à Laure Minervois, le

Pour Le Grand Narbonne
Communauté d'Agglomération
Le Président

Pour la SCIC GRAINES ÉQUITABLES
Gérant principal

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025



ID : 011-241100593-20250127-B2025_005-DE

ANNEXE 1

PRESENTATION DES OPERATIONS

| PHASE MATURATION_ PRESENTATION DES ACTIONS_mars 2023 PROJET FANTAS'SCIC | | | | |
|---|-----------|---|--|--|
| Axe projet | N° Action | Action | Rapide descriptif des objectifs et du contenu de l'action | Structures impliquées dans la réalisation de l'action : - Membre du consortium - Autre structure externe (partenaire, prestataire, autre) |
| 1 | 1 | Connaître le disponible en matière de terres agricoles marginales sur le territoire du Grand Narbonne et de Carcassonne Agglo | Il s'agit d'identifier les zones d'intérêts/périmètre sur lesquelles un diagnostic de l'occupation des sols et un inventaire des besoins au niveau agricole sera réalisé. Un recensement des initiatives et expériences en matière de réhabilitation des friches sera réalisé à travers un état de l'art. | SCIC Graines Équitables, Chambre d'Agriculture 11, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo + SAFER (prestation) + ECOLOCAL (prepa thèse) + PNR + ASC |
| | 2 | Identifier ce qui va être produit sur les terres agricoles marginales et comment | Il s'agit d'identifier à la fois la méthode/protocole d'expérimentation de reconquêtes des friches et du sol, à travers l'implantation des couverts végétaux répondant aux enjeux de l'élevage, des engrais verts et de la diversification agricole ; ces expérimentations seront menées à la fois sur les terres mobilisées via l'action 1 mais également à travers des agriculteurs de la SCIC favorables à l'expérimentation sur leur terre. | SCIC Graines Équitables, INRAE UMR AGIR, Laboratoire Santé du Sol, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, + ECOLOCAL (prepa thèse) + RESEAU 11 + TERRAMEA + ASC |
| | 3 | Concilier développement agricole et préservation des milieux : développer des pratiques agro-écologiques | Il s'agit de prendre en compte la présence d'espèces d'intérêt sur les zones à reconquérir, la notion de nature ordinaire et de paysage et proposer /sensibiliser à la mise en place de bonnes pratiques. | SCIC Graines Équitables, INRAE UMR AGIR, Laboratoire Santé du Sol, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, Chambre d'Agriculture 11 + SAFER (prestataire) + ECOLOCAL (prepa thèse) + INRAE INNOVATION + PNR + ASC |
| 2 | 4 | Conception et mise en œuvre d'un cadre de travail commun entre les partenaires | Il s'agit de faire le lien entre le projet FANTAS'SCIC et les autres projets du territoire qui travaillent sur des problématiques similaires et complémentaires en lien avec la production de céréales et légumineuses en AB. Le cadre de cette action intervient à travers le projet DIVIN FOOD porté par le BIOCIVAM 11. Il sera également étudié les différentes possibilités de collaboration possibles entre les acteurs des projets. | SCIC Graines Équitables, BIOCIVAM 11 + ECOLOCAL (prepa thèse) |
| | 5 | Etude préalable à la mise en place d'un réseau de collecte et stockage collectif | Il s'agit d'étudier les besoins et freins à la collecte et stockage des récoltes ; étape importante qui intervient en amont de la chaîne de triage et qu'il convient d'optimiser afin de réaliser une meilleure gestion des récoltes entre tous les agriculteurs et donc une meilleure gestion et valorisation de l'outil de triage ensuite. Il s'agit également d'étudier les formes collectives permettant la mutualisation des outils de récolte, collecte et stockage. | SCIC Graines Equitables, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, FDCUMA11 + ECOLOCAL (prepa thèse) + ASC |
| | 6 | Identifier l'organisation à mettre en place pour faire fonctionner le réseau de collecte-stockage | Il s'agit de travailler sur les formes de collaboration, contractualisation possibles en vue de la mutualisation des outils et infrastructures. | SCIC Graines Equitables, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, FDCUMA11 + ECOLOCAL (prepa thèse) + ASC |
| | 7 | Etude de faisabilité technico-économique d'une nouvelle chaîne de triage et de stockage et tout autre projet transformant permettant d'augmenter les capacités de la SCIC | Il s'agit d'étudier le potentiel d'agrandissement de la SCIC Graines Équitables en vu de l'accueil de nouveaux adhérents et de nouveaux débouchés; choix des équipements de triage jusqu'au conditionnement et stockage du produit fini + valorisation des produits secondaires ou sous produits (engrais verts, semences, déchets, etc.), choix du ou des lieux d'implantation, identification des outils et/ou projets transformants permettant une valorisation de toutes les | SCIC Graines Equitables, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, FDCUMA11 + ECOLOCAL (prepa thèse) + ASC |

| | | | | |
|----------|-----------|---|--|--|
| | | Graines Équitables et de valoriser tous les sous-produits. | productions. | |
| | 8 | Identification des espèces et variétés à valoriser dans le cadre d'une diversification agricole et alimentaire en lien avec la filière céréale et légumineuse portée par la SCIC | Il s'agit de croiser les besoins identifiés de la distribution et restauration collective avec les possibilités de production des agriculteurs de la SCIC; il s'agira d'identifier des pistes de valorisation en vu de conforter et/ou diversifier les productions agricoles; il conviendra de s'appuyer sur l'expérience des partenaires et de la SCIC. Les productions annexes qui rentrent dans les assolements et/ou diversification hors alimentation seront également à privilégier. Lien avec action n°2 et 8. | SCIC Graines Équitables, Chambre d'Agriculture 11, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo + BIOCIVAM 11, CIVAMBIO 66 + ECOLOCAL (prepa thèse) + restauration collective (acteur non identifié à ce jour) + prestataire |
| | 9 | Identification des besoins nécessaires à l'approvisionnement de la RHD et des points de vente au détail en terme de : besoins matériels, juridiques, organisationnels nécessaires pour faire fonctionner le réseau | | |
| | 10 | Sensibilisation, formation et montée en compétence des acteurs et partenaires | Il s'agit de former, expérimenter, diffuser l'expérience acquise par la SCIC au niveau des adhérents et salariés sur les parties agricoles, organisationnelles et au niveau des équipements (collecte, stockage, tri, etc.); c'est également la formation des boulangers, cuisiniers, usagers, etc. à la transformation/valorisation des produits issus de la SCIC et qui peuvent nécessiter certaines compétences et connaissances + atelier inter-connaissance entre partenaires du projet. | SCIC Graines Équitables, INRAE UMR AGIR, Laboratoire Santé du Sol, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, Chambre d'Agriculture 11 + SAFER (prestataire) + FDCUMA11, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo + Click Concept + ECOLOCAL (prepa thèse) + restauration collective (acteur non identifié à ce jour) |
| 3 | 11 | Préciser la méthode et les indicateurs de suivi et d'évaluation du projet au regard de ses ambitions | Identification des indicateurs de réussite des actions, identification des indicateurs socles (primaire et secondaire) nécessaires à l'évaluation du projet dès la phase de maturation, choix de la méthode en lien avec les exigences de la Banque des Territoires . | SCIC Graines Équitables, ECOLOCAL, BIOCIVAM 11 |
| | 12 | Définition de la stratégie de communication opérationnelle et technique | Sensibilisation, former, éduquer aux enjeux du projet sur l'alimentation locale, la résilience alimentaire et le rôle des microbiotes alimentaires territoriaux; réalisation d'ateliers à thème et de reportages sur les acteurs et enjeux de la filière et du projet. Identifier les besoins en termes de communication et réseaux de diffusion en lien avec la formation (action n°9). Faire le lien à travers les autres réseaux et projets du territoire. S'appuyer sur les partenaires du projet. Identification des événements à organiser (calendrier) ou sur lequel le projet peut participer. | SCIC Graines Équitables, ECOLOCAL + Click Concept |
| | 13 | Définition de la stratégie de communication interne et externe | Réalisation d'une charte graphique, logo, et définition des supports de communication, canaux, périodicité; il s'agit de penser la communication interne et externe tout au long de l'évolution du projet; créer un tableau de bord commun au projet FANTASSIC accessibles aux partenaires, | SCIC Graines Équitables, INRAE UMR AGIR, Laboratoire Santé du Sol, BIOCIVAM 11, BIOCIVAM66, Chambre d'Agriculture 11 + SAFER (prestataire) + FDCUMA11, Grand Narbonne, Carcassonne Agglo + Click Concept + ECOLOCAL (prepa thèse) |

| | | | | |
|---|----|--|--|---|
| 4 | 14 | Gestion de la gouvernance et animation collective du projet | La SCIC est chef de file du projet et sera chargée de l'animation. Une chargée de mission a été recrutée et 100% de son temps est dédié au projet ; réalisation de l'animation du projet tout au long de la phase de maturation et préparation du dossier de la phase réalisation; mise en réseau, suivi du projet et relais auprès de la Banque des Territoires; cette gouvernance sera également suivi par le doctorant dans le cadre de sa thèse (voir action N°16). Formalisation et validation du consortium de la phase réalisation | SCIC Graines Équitables + ECOLOCAL + OCEBIO + ABF + ASC + BIOCIVAM11 |
| | 15 | Gouvernance et articulation du projet avec le fonctionnement de la SCIC | Faire le lien entre le projet et la SCIC GE; animation nécessaire à la structuration de la SCIC GE dans le cadre du projet FANTAS'SCIC. (STAGIAIRES ou apprenti?) | SCIC Graines Équitables + ECOLOCAL |
| | 16 | Elaboration d'un projet de thèse en sociologie sur "la montée en capacité des acteurs" visant à produire la transition agro-alimentaire de leur territoire de vie dans le contexte du changement climatique | Les observations réalisées, basées sur un suivi et un accompagnement spécifique, allant de la planification du projet à l'écriture du cahier des charges de la phase réalisation, seront menées tout au long de la phase maturation en vue de définir le cadre théorique et la problématique et autres conceptions en mobilisant les outils d'investigation sur l'innovation citoyenne, territoriale et organisationnelle. Cette action prendra également en charge le montage du dossier administratif et financier de la thèse permettra d'identifier la structure d'accueil académique et la structure privée accueillant le doctorant. | SCIC Graines Équitables + ECOLOCAL |
| | 17 | Gestion financière de la phase maturation | Finaliser le volet financier de la phase maturation en vu de la convention de maturation; préparer les conventions avec chacun des partenaires bénéficiaires de la phase maturation ; suivi du budget et de l'avancement des actions tout au long du projet en phase maturation ; préparation du budget de la phase réalisation ; gestion des co-financements | SCIC Graines Équitables + EXCO + DAF |
| | 18 | Sélection de projets innovants dans le cadre de la structuration de la filière. | Il s'agit de définir un cahier des charges destiné aux porteurs de projet transformants potentiels et une grille de sélection qui permettront d'identifier les projets à financer en phase de réalisation afin qu'ils soient viables et pertinents au regard de notre projet de démonstrateurs. | SCIC Graines Équitables + DAF + EXCO+ CANOPEE Consulting (prestation) |

| Action | Total temps homme projet phase maturation | Coût journalier (diplôme, salaire, pension, statut, mission) | Coût moyen maturation (par homme) | Budget demandé P1A4 | Autres frais prestations et matériels | Frais généraux gestion | FCV demandé P1A4 | Coût total maturation | Montant autofinancé (en euros) | Agence de l'Eau RMC | Aide demandée P1A4 | Région | Carrosse Agglo | CDII | Grand Narbonne | Total Financement public (en euros) | % |
|---------------------------------|---|--|-----------------------------------|---------------------|---------------------------------------|------------------------|------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------|--------|----------------|--------------|----------------|-------------------------------------|----|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Carrosse Agglomération Narbonne | 24 | 500 | 12000 | 9600 | 0 | 0 | 0 | 12000 | 2400 | 0 | 9600 | | | | | 9600 | 80 |
| Carrosse Agglomération Narbonne | 32 | 200 | 6400 | 5120 | 0 | 0 | 0 | 6400 | 1280 | 0 | 6120 | | | | | 6120 | 80 |
| Laboratoire Santé du Sol | 23 | 500 | 11500 | 5350 | 0 | 0 | 0 | 11500 | 3450 | 2700 | 5350 | | | | | 8050 | 70 |
| INRAE - IAR-AGIR | 37 | 420 | 15540 | 3471 | 6400 | 0 | 0 | 21940 | 6400 | 2859 | 6671 | | 3000 | | 3000 | 14530 | 71 |
| FD CINA II | 12 | 400 | 4800 | 2160 | 0 | 0 | 0 | 4800 | 1200 | 1440 | 2160 | | | | | 3600 | 75 |
| Chambre Agriculture II | 50 | 349 | 17441 | 8720 | 0 | 0 | 0 | 17441 | 3488 | 5332 | 8720 | | | | | 13952 | 80 |
| Total par action | | | 144409 | 51565,99 | 382490 | | | 637799 | 177364,892 | 84744 | 290681 | | 30000 | 30000 | 20000 | 465425 | |

ANNEXE 2 Budget du projet